Cfdt
Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public

INFORMATION CFDT

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

5 NOVEMBRE 2015

I - RÉFORME TERRITORIALE

Nous l'avons déjà dit à maintes reprises mais souhaitons encore rappeler que cette réforme n'est ni souhaitée ni comprise par les agents qui s'interrogent comme nos concitoyens sur les véritables motivations de cette fusion. Les risques qui en découlent sont évidents, où sont les opportunités… s'il y en a ?

La secrétaire générale estime que cette réforme peut être l'occasion de repenser l'articulation de nos missions entre les différents services déconcentrés (DDI, DRAAF). Des réflexions en ce sens pourraient être lancées dès 2016. C'est l'occasion de donner plus de lisibilité à nos missions, de développer le travail en réseau et ainsi redonner du sens pour les agents.

Les conditions de travail et l'exercice des missions de service public seront inévitablement impactées négativement par des déplacements plus longs et plus fréquents, des concertations et des échanges entre sites distants, chronophages et complexes… si tant est que les moyens logistiques et informatiques suivent.

Plusieurs questions sont essentielles pour les agents :

- impact sur les primes ?
- impact sur la « promouvabilité » ?
- quelle gestion des mobilités dans ce contexte incertain ?
- quelle harmonisation des RIALTO des DRAAF?

Suite au dernier groupe de travail, plusieurs de nos propositions ont été reprises dans la future note de service accompagnement et la foire aux questions (révision de la cotation des postes prenant en compte le périmètre élargi des nouvelles grandes régions, le renforcement de la prise en compte du souhait des agents, du temps pour se repositionner, organisation de rencontres entre agents des différents sites, groupe de travail adossé au CT pour le suivi du repositionnement des agents en interne DRAAF, notamment). Ces évolutions vont dans le bon sens, mais quelle sera l'application concrète des principes évoqués. Les agents attendent des réponses claires.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 40 03 37 00 – sgen-cfdt@educagri.fr

L'administration nous informe de la mise en ligne sur l'intranet du ministère de la foire aux questions « Réforme territoriale » et la note de service « Accompagnement RH » en préparation devrait être publiée début décembre. La FAQ est un document vivant qui sera amélioré au fil de l'eau et la note de service sera débattue à nouveau avec les OS lors du prochain groupe de travail programmé le 16 novembre.

Consulter la FAQ sur l'intranet du MAAF

Concernant la révision de la cotation des postes, l'administration confirme que sa position a évolué suite à la demande de la CFDT. Une fois les micro-organigrammes définis, un réexamen des cotations sera réalisé, notamment pour les nouvelles très grandes régions.

En outre, l'administration reconnaît la situation particulière des agents en CPCM aujourd'hui en DRAAF et qui ont vocation à rejoindre un CPCM piloté par la DREAL. La secrétaire générale réaffirme que ces agents peuvent demander à rester sur un poste MAAF.,Ils seront alors repositionnés sur un poste en DRAAF. Un suivi particulier est assuré par les IGAPS.

Le cas particulier des agents en charge de l'organisation des examens en SRFD qui devront attendre la fin de session 2016 pour bouger est parfaitement identifié. Ils feront l'objet d'une attention particulière par les directeurs et les IGAPS afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans le mouvement en cours.

La CFDT est intervenue d'une part pour souligner les limites de SALSA choisi par l'administration pour définir les postes modifiés substantiellement et d'autre part sur la manière dont seront gérées les mutations internes entre les différents sites des nouvelles DRAAF.

L'administration indique que ce type de questions sera aussi abordé à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de travail, le 16 novembre.

Les nouvelles contraintes induites par la constitution de ces nouvelles grandes régions, notamment les déplacements liés aux multi-sites, augmenteront inévitablement l'amplitude de la journée de travail. La CFDT considère que le télétravail fait partie des outils d'accompagnement des agents dans cette nouvelle organisation.

Reste le problème du temps extrêmement contraint pour la mise en place de cette réforme… Comment allez-vous respecter tous ces engagements alors que les nouvelles organisations régionales doivent être effectives au 1er janvier 2016, dans moins de deux mois ?

L'administration se veut rassurante et nous assure que tout sera mis en place dans de bonnes conditions :

- *les préfets devraient être nommés officiellement le 1er janvier ;*
- *les DRAAF pourraient être nommés le 2 janvier ;*
- *les arrêtés d'organisation pourraient être publiés le 4 janvier.*

RIFSEEP

En préambule, nous rappelons que la CFDT cherche à obtenir un rééquilibrage des rémunérations qui favorise l'indiciaire plutôt que l'indemnitaire. L'objectif d'alignement par le haut, revendiqué par la CFDT, doit permettre, à terme, l'intégration des primes dans le traitement… ce que ne permet le RIFSEEP !

En attendant, la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire ne devra pas porter préjudice aux agents.

Même si ceci peut sembler acquis, trois points sont décevants : .

1 - La mise en place se fait *à coût constant* nous est-il indiqué. Ce premier point est inacceptable.

2 - Ce type de prime reste *trop individualisé* et ne favorise pas les collectifs de travail. Il ne s'agit en fait presque que d'un simple « copier-coller » de la PFR.

3 - Enfin, on ne peut que déplorer que le barème d'adhésion des assistant(e)s de services sociaux soit à ce point insuffisant même si les textes les concernant relèvent du seul ministère des affaires sociales.

L'administration a indiqué que finalement les assistant(e)s de services sociaux en service déconcentré bénéficieront d'une majoration supplémentaire de 500 €.

REQUALIFICATION DE C EN B

Pour la CFDT, s'il est vrai que ce plan de requalification constitue une avancée, il est malheureusement loin d'être à la hauteur des besoins *(Cf. notre dernière communication requalification…)*, notamment pour les filières administratives et de formation recherche.

La CFDT rappelle, que selon une analyse menée par le réseau d'appui aux personnels et aux structures (RAPS), près de 2/3 des adjoints administratifs exercent des missions qui relèvent de la catégorie B.

Pour la CFDT, ce plan de requalification prévu pour 4 ans devra être prolongé dans le temps pour permettre une véritable reconnaissance des qualifications des adjoints administratifs.

La secrétaire générale précise que la fonction publique n'a jamais accordé plus de 50% en requalification mais en contrepartie a accepté de maintenir ce taux sur 4 ans au lieu de 3 prévus initialement

BILAN SOCIAL

La CFDT souhaiterait que les indicateurs ministériels et inter-ministériels retenus au titre de la prévention des RPS figurent explicitement dans le bilan social.

Par ailleurs, la CFDT demande que ce bilan soit plus exhaustif sur les données relatives aux contractuels, notamment les éléments relatifs aux revalorisations salariales des contrats CDI.

La secrétaire générale est consciente de cette lacune concernant les contractuels, mais souligne les difficultés pour réunir ces informations.

CONCOURS DE DÉPRÉCARISATION : QUE SE PASSE -T-IL EN 2016 ?

Le ministère attend la nouvelle loi (loi de déontologie) qui permettra de prolonger de deux ans le plan Sauvadet prévu initialement pour 4 ans. Cela permettra aussi d'augmenter le nombre de contractuels éligibles. Il faudra avoir 4 ans d'ancienneté dont deux avant le 31 mars 2013 (auparavant c'était deux ans avant le 31 mars 2011).

Spécificité de l'enseignement : calendrier contraint

Selon le secrétariat général, l'administration aura le temps d'organiser des concours pour la rentrée 2016. Il n'y aurait pas d'année blanche comme nous le redoutions.

Par ailleurs

***10** enseignants stagiaires se sont vus refusé leurs titularisations suite à une inspection défavorable (examen de qualification professionnelle)*
***7** étaient en CDD… Leur contrat est terminé et ils ne seront pas renouvelés. Ils doivent*
rechercher un travail hors enseignement.
***3** étaient en CDI, **1** candidature va aboutir, en étant repris dans des services déconcentrés avec une forte mobilité géographique et fonctionnelle…les **2** autres seront licenciés pour insuffisance professionnelle.*

La CFDT déplore cette gestion inhabituellement sévère des ressources humaines.

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 40 03 37 00 – sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org